



PREFET DE L'ORNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ORNE  
NOR 2350-16-00100

## ARRÊTÉ

*Modifiant l'arrêté du 8 novembre 2011 modifié  
portant renouvellement de la commission locale de  
l'eau du sage du bassin de l'Huisne*

Le Préfet de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Huisne,

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 modifié créant la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne,

VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement des membres de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne,

VU la délibération du Conseil Régional de Normandie du 8 février 2016,

VU la délibération du Conseil Régional de Centre-Val de Loire du 4 février 2016,

VU la délibération du Conseil Départemental de l'Orne le 8 juillet 2016,

VU la proposition de l'Association des Maires de l'Orne du 13 octobre 2016,

**CONSIDERANT** le renouvellement général des Conseils Régionaux des 6 et 13 décembre 2015,

**CONSIDERANT** la création de la Région Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDERANT** la création de la commune nouvelle de Rémalard en Perche au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDERANT** la création de la commune nouvelle de Longny les Villages au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDERANT** la création de la commune nouvelle de Val au Perche au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**CONSIDERANT** la création de la commune nouvelle de Sablons sur Huisne au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**SUR** proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

**ARRETE** :

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté NOR 2350-11-00074 du 8 novembre 2011 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Huisne est modifié comme suit :

*I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (30 membres)*

Représentants du Conseil départemental de l'Orne :

M. Jean-Michel BOUVIER

Mme Anick BRUNEAU

Représentant du Conseil Régional de Normandie :

Mme Séverine YVARD

Représentant du Conseil Régional de Centre-Val de Loire :

Mme Alix TERY-VERBE

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Mme Anne BEAUCHEF

**Représentants nommés sur proposition de l'association des maires de l'Orne (6 membres)**

M. Bruno BOUET, maire de Corbon,

M. Marc CARRÉ, maire-adjoint de Rémalard en Perche,

M. André GRUDÉ, maire-adjoint de Longny les Villages,

M. Jacques KÄSER, maire-adjoint Val au Perche,

M. Guy CHEVALIER, maire-adjoint de Sablons sur Huisne,

Mme Brigitte LUYPAERT, maire de Berd'huis.

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

*III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 membres)*

Ce collège est modifié comme suit :

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-normandie ou son représentant,

est remplacé par

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ou son représentant.

Le reste des représentants de ce collège et les autres collèges de la CLE demeurent inchangés.

Une version consolidée de la liste des représentants des différents collèges constitutifs de la CLE du SAGE du bassin de l'Huisne est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**ARTICLE 3** – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2350-11-00074 du 8 novembre 2011 modifié demeurent inchangées.

**ARTICLE 4** – MM. les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, MM. les Directeurs départementaux des territoires de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Alençon, le

**02 NOV. 2016**

Le Préfet,



Isabelle DAVID